

ATELIER N°3 : RATIONALISATION DES DEPENSES DE L'ETAT, AUTRES AVANTAGES EN NATURES SERVIS AUX AGENTS DE L'ETAT ET OPTIMISATION DES RECETTES FISCALES

Président : Monsieur Stanislas OUARO, Ministre de l'éducation nationale et l'alphabétisation

Vice-Président : Monsieur Remis Fulgance DANDJIONOU, Ministre de la communication et des relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement

Rapporteurs : Issa KOBAYAGDA et Sosthène DINGARA

Résultats des travaux du Groupe 3

Rubrique de proposition	Substrat des discussions	Recommandations de la rubrique
DE LA RATIONALISATION DES DEPENSES PUBLIQUES Echéance de mise en œuvre 1^{er} janvier 2019		
Améliorer la productivité des agents publics et la qualité du service public	<ul style="list-style-type: none"> - La motivation des agents publics ; - Le redéploiement adéquat des personnels de l'Etat sur le territoire ; - Le contrôle et les sanctions des dérives - Développer les outils modernes de gestion des ressources humaines (Postes de travail, TPE, TB, ...) ; - Revoir le format d'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique ; - Revoir le format d'organisation de la CGRH en identifiant des thématiques particulières ; - Suppression des recrutements par mesures nouvelles ordinaires ; - Dépolitisation de l'administration ; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre les outils modernes de gestion des ressources humaines en prenant notamment toutes les dispositions pour la description des fiches de poste de travail pour tous les ministères, les TPEE, les plans de formation et les TB, ... à l'horizon 2019 ; 2. Mettre un système de contrôle biométrique de présence des agents de la FP ; 3. Réformer les écoles de formation professionnelle (rationalisation, curricula) ;
Elaborer une politique incitative de départ	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de faisabilité de cette mesure et s'assurer que le projet soit rentable pour l'administration ; - Utiliser les fonds nationaux existants ; 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Réaliser une étude de faisabilité de la mesure et s'assurer que le programme soit rentable pour l'administration ;

volontaire de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Mener la réflexion sur la possibilité pour les fonctionnaires de pouvoir basculer à travers des passerelles dans d'autres emplois dans leur domaine ou dans le privé ; 	
Réduire le train de vie de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - La relecture du décret sur la rémunération des membres de gouvernement, avec l'aménagement qu'il n'ait pas de cumul et que la durée de 6 mois de maintien des avantages soit réduite à 3 mois, libérer les bâtiments administratifs au bout d'un mois et le personnel domestique au bout de 3 mois. Pour parallélisme de forme, faire appliquer cette mesure aux députés et aux présidents d'institutions ; - Les fonctionnaires détachés dans les EPE : Une réflexion doit être menée sur le principe de détachement des agents dans ces EPE, et voir aussi le niveau de salaire de ces EPE ; - Revoir pour certains EPE, comment rationaliser leur nombre ; - Revoir les baux administratifs pour limiter au maximum les charges locatives ; - Suppression de certaines institutions (HCRUN, CES, MF, HRE, ...) - Stratégie d'optimisation de la gestion du parc automobile de l'Etat (réduction du parc de l'Etat à environ 56%) - Réduire les charges liées à la gestion des missions diplomatiques et consulaires (prendre en compte les aspects géopolitique, géostratégie, économique, et le nombre de burkinabè dans la juridiction). 	<p>5. adoption et mise en œuvre du plan d'actions de la politique immobilière de l'Etat ;</p> <p>6. diminution de 6 mois à 3 mois, la rémunération des membres du gouvernement et présidents d'institutions après cessation de fonction, libérer les logements administratifs au bout d'un mois et le personnel domestique au bout de 3 mois après la fin de fonction pour tenir compte du préavis de licenciement ;</p> <p>7. Pour parallélisme de forme toucher aussi les avantages des députés dans les mêmes proportions ;</p> <p>8. Rationalisation des EPE et Optimisation de leur charge de fonctionnement ;</p> <p>9. Rationalisation des MDC (Missions diplomatiques et consulaires) et optimisation de leur charge de fonctionnement.</p> <p>10. La réorganisation institutionnelle des départements ministériels pour une mise en cohérence avec le budget</p>

		programme(réduction du nombre et réorganisation).
RATIONALISATION DES AUTRES AVANTAGES SERVIS AUX AGENTS DE L'ETAT Echéance de mise en œuvre 1^{er} janvier 2019		
<p>La fourniture gratuite d'électricité et d'eau à certaines hautes personnalités de l'Etat ;</p> <p>La dotation en moyens et frais de communication à certaines autorités politiques et administratives ;</p> <p>La dotation en carburant à certaines autorités politiques et administratives ;</p> <p>Frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur ;</p> <p>La prise en charge de la totalité ou d'une partie des frais médicaux de certaines catégories de personnels ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plafonnement de la prise en charge des frais d'électricité et d'eau à certaines hautes personnalités de l'Etat - Maintenir les avantages en nature sans les convertir en numéraire - Suppression d'ouvrages au magistrat et la création des bibliothèques - Revoir les procédures de passation des marchés publics pour faciliter la bonne mise œuvre des avantages en nature servis aux agents - Faire des statistiques et publier régulièrement pour chaque ministère et institutions en matière de consommation d'eau et d'électricité. - Plus de transparence dans les évacuations sanitaires - Audit des systèmes de gestion de la prise en charge des personnes à évacuer - Accentuer le co-voiturage et l'utilisation des transport en commun 	<p>11. Les avantages en nature restent en nature sans les convertir en numéraire et les plafonner. (Relecture du décret portant avantage).</p> <p>12. Mettre progressivement en place des bibliothèques dans les juridictions.</p> <p>13. Prendre un décret fixant les avantages en carburant en évitant la notion de plafonnement qui a un caractère discriminant.</p> <p>14. Harmoniser les frais de mission de tous les fonctionnaires (Magistrats et autres fonctionnaires) à l'intérieur et les frais de transport définitif (Magistrats et autres fonctionnaires).</p> <p>15. Revoir à la hausse les frais de mission à l'extérieur.</p> <p>16. Travailler à une gestion transparence et équitable des évacuations sanitaires.</p> <p>17. Opérationnalisation diligente de l'assurance maladie universelle.</p>
<p>Délocalisations des ateliers, rétributions ;</p>	<p>Revoir les textes liés aux rétributions</p> <p>Problèmes d'iniquité liés aux fonds communs</p>	<p>18. Mise en œuvre du projet de décret modifiant le décret n°720 pour la rationalisation des rétributions et autres ateliers à compter du 1er janvier 2019.</p> <p>19. Ramener les rétributions dans les institutions et autres structures à des</p>

<p>Les fonds communs et assimilés ;</p>	<p>Etendre les fonds communs à tous les agents de la fonction publique sous forme de prime d'encouragement (13^{ème} mois)</p> <p>Maintenir les fonds communs en les alimentant avec les pénalités et amendes</p> <p>Revoir les conditions d'éligibilité des structures et des agents</p> <p>Alimentation des fonds communs devrait s'appuyer sur les accessoires</p> <p>Reconstituer les fonds d'équipement dans les ministères</p> <p>Arrêter le financement des fonds communs par le budget de l'Etat</p>	<p>proportions similaires au nouveau projet de décret par parallélisme de forme.</p> <p>20. Encadrer par une loi les fonds communs en les indexant aux amendes et pénalités et plafonner les montants à 25% de la masse salariale annuelle pour les ministères bénéficiant de fonds communs (Délai d'application janvier 2019) ;</p> <p>21. Prise de décret précisant les modalités de répartition des fonds communs.</p> <p>22. Maintenir les primes de rendement aux régies de recettes.</p>
<p>OPTIMISATION DES RECETTES FISCALES</p> <p>Echéance de mise en œuvre au plus tard 1^{er} janvier 2019</p>		
<p>- Optimiser les circuits de mobilisation des recettes fiscales et douanières notamment informatiser intégralement les administrations fiscales et douanières</p> <p>- évaluer la taille de la population fiscale pour une meilleure maîtrise du fichier des contribuables et du suivi de leurs obligations fiscales ;</p>	<p>-Améliorer la mobilité des agents de recouvrement (145 Km carré par douanier) ;</p> <p>-un appui politique pour la suppression des entrepôts de motocycles à la frontière avec le Togo et le règlement de la zone litigieuse de Koualou ;</p> <p>-Un taux de recouvrement de 92% pour la douane par rapport aux prévisions trimestrielles ;</p> <p>- la télépaiement en ligne pour compter du mois de juillet ;</p> <p>-les télé-services à l'horizon 2019 ;</p> <p>-la question de SINTAX, système de taxation électronique ;</p>	<p>23. Accompagner la mise en œuvre des télé-services</p> <p>23. Doter la DGI d'infrastructures et équipement adéquats et modernes</p> <p>24. Donner des moyens à la DGI pour faciliter le recensement fiscal et mise en œuvre du cadastre fiscal (élargir l'assiette fiscale)</p> <p>25. Doter les régies de moyens conséquents pour l'atteinte des objectifs (financement des Plans stratégiques).</p>

<p>Améliorer le processus de recouvrement contentieux</p> <p>Lutter contre la fraude fiscale et douanière</p> <p>réduire les exonérations ou rationaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> -La question de la facture normalisée ; -la formalisation des accords avec l'international ; -le cadastre fiscal en cours qui souffre d'absence de financement ; -L'interconnexion des logiciels des impôts et de la douane ; -le développement de l'expertise nationale pour le contrôle des sociétés minières ; -la question de l'exploitation artisanale de l'or qui pose de petits soucis ; -les difficultés en terme de bâtiments administratifs pour l'administration fiscale ; -interpeller le gouvernement sur l'adoption de textes sur la rationalisation des exonérations fiscales ; - renforcer les capacités opérationnelles de l'administration fiscale ; -la probabilité des restes à recouvrer ? -la question du péage (géré depuis janvier 2018 par le fond spécial routier ?) -La question des niches fiscales non encore exploitées ? -comment accroître la part de l'Etat dans les sociétés minières ou ouvrir le capital aux sociétés privés ; -la part du BUMIGEB dans le contrôle de la teneur en or des sols ? -la question de la trêve sociale a été posée. 	<ol style="list-style-type: none"> 26. Plus d'implication des chefs de département ministériel sur la mobilisation des recettes de services. 27. Adosser les impôts personnels aux services comme la SONABEL, l'ONEA ou les sociétés de téléphonie mobile. 28. Mettre le secteur informel à jour à travers une comptabilité légère pour leur permettre de contribuer à l'assiette fiscale. 29. Renforcer la sensibilisation pour améliorer le civisme fiscal 30. Améliorer la mobilité des agents de douanes et aussi le recrutement des agents 31. Accompagnement politique pour la fermeture des entrepôts fictifs au Togo (cas des entrepôts de motocycles à la frontière avec le Togo). 32. Accompagnement politique pour intervenir dans la zone de Koualou. 33. Adopter des mesures et élaborer des textes réglementaires et législatifs sur la rationalisation des exonérations fiscales 34. Le gouvernement pourrait négocier cette trêve sociale dans le cadre des négociations gouvernement-syndicats.
--	---	--